

Gestion documentaire en matière de contributions indirectes

- LES PLUS :**
- Une formation dispensée par un expert (Monsieur CORNU Joël)
 - Un consultant qui s'adapte à vos besoins
 - Une mise en pratique pour ancrer les connaissances

INTER -ENTREPRISES

► Public et pré requis

Tout public de l'entreprise en contact avec l'administration des Douanes ou traitant des opérations douanières :

- Assistants export
- Employés de Régie
- Employés administratifs, financiers
- Logisticiens
- Exploitants...

► Objectifs

- Acquérir les bases réglementaires des contributions indirectes sur les alcools et boissons alcooliques : obligations de suivi, comptabilité-matière, circulation etc.

► Organisation de la formation

- **Durée :** 2 jours (14 heures) ; Soit 4 modules de 3h30
- **Dates :** Module N°1 : 27 Novembre 2018 (matin)
Module N°2 : 27 Novembre 2018 (après-midi)
Module N°3 : 29 Novembre 2018 (matin)
Module N°4 : 29 Novembre 2018 (après-midi)
- **Coût :** Nous contacter
- **Déroulement pédagogique :** Support de cours et documentation, étude de cas et exercices de simulation.
- **Validation de formation :** Attestation de formation
- **Lieu:** CCI FORMATION
13 Boulevard Joffre
21200 BEAUNE
- **Cette formation spécifique sera animée par un expert M Joël Cornu, Pôle Action Economique, Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de BOURGOGNE.**

Gestion documentaire en matière de contributions indirectes

LES PLUS : Une formation dispensée par un expert (Monsieur CORNU Joël)
Un consultant qui s'adapte à vos besoins
Une mise en pratique pour ancrer les connaissances

INTER -ENTREPRISES

► Programme

Module N°1 : 27 Novembre 2018 (matin)

- Les Statuts

- ▶ Entrepôt agréé
- ▶ Débitant de boissons

- Les Règles de circulation

- ▶ Les règles de circulation en suspension de droits
- ▶ Les règles de circulation en droits acquittés
- ▶ Les règles de circulation en exonérations de droits

Module N°2 : 27 Novembre 2018 (après-midi)

- La comptabilité-matières

- ▶ Domiciliation
- ▶ Forme et contenu de la comptabilité-matières
- ▶ Modalités de tenue et transmission des comptes

Module N°3 : 29 Novembre 2018 (matin)

- la circulation nationale

- ▶ Les produits concernés
- ▶ Les opérations soumises aux formalités
- ▶ Les opérations dispensées de titre de mouvement
- ▶ Les titres de mouvement
- ▶ La validation des titres de mouvement
- ▶ Les circuits documentaires des titres de mouvement
- ▶ L'apurement des titres de mouvement
- ▶ Obligations des EA pour le suivi des titres de mouvement

Module N°4 : 29 Novembre 2018 (après-midi)

- La circulation intracommunautaire

- ▶ Les produits concernés
- ▶ Les opérateurs concernés
- ▶ Les régimes existants
- ▶ Les titres de mouvements
- ▶ Les documents d'accompagnement

- L'exportation à destination de pays tiers à l'UE

- ▶ Le régime de droit commun
- ▶ Les régimes simplifiés